

Déclaration liminaire de la CGT au Comité Technique d'Administration Centrale du 20 décembre 2017

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs,

avant de débiter cette déclaration, commençons par vous adresser, monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, nos félicitations pour votre nomination au grade de commandeur de l'ordre national du Mérite.

Depuis notre dernier comité technique, un nouveau président de la République a pris ses fonctions. Il a immédiatement changé le nom du ministère. Après plus de 6 mois d'existence, pourriez-vous nous dire, en qualité de haut responsable de ce ministère, ce que ce changement de nom a apporté et apportera au ministère ? Bien sûr, ce changement confère aujourd'hui un look particulièrement « vintage » puisque Johnny Hallyday a effectué son service militaire dans un ministère des Armées, en 1964-65.

La technique du tir en rafale ne s'apprend pas qu'à l'armée. En moins de 3 ans, les salariés de droit privé ont essuyé les charges successives d'une loi Macron du 6 août 2015 dite « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », d'une loi Rebsamen du 15 août 2015 dite du « dialogue social », d'une loi El Khomri du 8 août 2016 dite « travail, modernisation du dialogue social et sécurisation du parcours professionnel » et enfin des ordonnances du 22 septembre 2017 dites « pour le renforcement du dialogue social » qui bouleversent en profondeur le code du travail et les protections des salariés. Le droit du travail est ainsi devenu une production législative en compétition sur un marché mondial des normes, courant derrière toujours plus de moins disant social.

Le projet politique du président Macron est celui d'un État et de services publics au service des entreprises et plus précisément des grandes entreprises et de leurs propriétaires ou actionnaires. Sa feuille de route suit à la lettre des prescriptions comme la recommandation du conseil de l'Union Européenne concernant le programme national de réforme de la France pour 2017.

Pour les classes sociales les plus riches, le budget 2018 prévoit donc les principaux « cadeaux » suivants :

- ✓ 3,3 milliards d'euros avec la fin de l'ISF et la création de l'impôt sur la fortune immobilière,
- ✓ 1,3 milliard d'euros par la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital,
- ✓ 1,2 milliard d'euros de baisse de l'impôt sur les sociétés,
- ✓ 2 milliards d'euros avec la suppression de la taxe sur les dividendes,

- ✓ 4 milliards d'euros avec la transformation du crédit impôt compétitivité emploi en allègements de cotisations,
- ✓ 0,6 milliard d'euros avec la suppression de la 4^{ème} tranche de la taxe sur les salaires.

Ces « cadeaux » seront payés par :

- ✓ 270 millions d'euros avec la mise en place du jour de carence dans la Fonction publique,
- ✓ 200 millions d'euros avec l'augmentation du forfait hospitalier,
- ✓ 7 milliards d'euros de baisse de dépense pour l'État,
- ✓ 3 milliards d'euros de baisse de dépense pour les collectivités territoriales,
- ✓ 5 milliards d'euros de baisse de dépense pour la Sécurité Sociale,
- ✓ 1,7 milliard d'euros de baisse des APL,
- ✓ le gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- ✓ les suppressions d'emplois dans la Fonction publique,
- ✓ l'augmentation de la CSG mal compensée pour les agents publics et pas du tout pour les retraités,
- ✓ le report sine die de l'égalité salariale femmes/hommes.

Les parlementaires viennent d'adresser leurs meilleurs vœux de bonne santé aux agents publics en votant le rétablissement du jour de carence au 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif, déjà en vigueur en 2012 et 2013, est un mauvais coup de plus contre ces agents. Il est censé lutter contre les arrêts maladie délivrés par les médecins, arrêts que l'on qualifie d'absentéisme. À côté d'une prétendue économie de 270 millions d'euros, sur le dos des malades, est invoqué un motif d'équité avec les salariés du privé dont en fait un tiers d'entre eux seulement reste encore non couvert par des conventions avec leurs employeurs. Il s'agit donc clairement d'un alignement sur du moins disant social. Une enquête de l'INSEE a confirmé récemment que les agents de la Fonction publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé, dont près de 20% renoncent déjà à un arrêt maladie prescrit et disent regretter de devoir venir travailler.

Les cotisations sociales ont toujours été considérées par les employeurs comme des « charges » qu'ils n'avaient pas à payer. En 2014, la Cour des comptes avait estimé que la fraude patronale aux cotisations sociales représentait 20 à 25 milliards d'euros par an. Pour y remédier, les gouvernements précédents, et l'actuel, procèdent à toujours plus d'allègements de ces « charges » dites « patronales ». Cela ne suffisait pas pour faire disparaître cet insupportable salaire socialisé puisqu'il restait les cotisations correspondant à la part dite salariée, part du salaire versée bien entendu par l'employeur mais affectée à la protection sociale du salarié. Le gouvernement vient d'y trouver une solution en remplaçant les cotisations salariales pour la maladie et le chômage par la fiscalisation au moyen d'une hausse de la CSG.

L'effacement des cotisations sociales est aussi appliqué aux agents publics. La hausse de la CSG serait compensée par la création d'une indemnité compensatrice mensuelle qui ne sera plus réévaluée par la suite.

La sape du fondement de la rémunération du fonctionnaire se confirme avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation s'élèverait à 7%. Comme au 1^{er} janvier 2018, la cotisation retraite des fonctionnaires augmentera, la rémunération nette des agents diminuera donc à nouveau.

Le salaire doit être revalorisé à la hauteur des qualifications et de l'expérience acquise mais aussi des gains de productivité obtenus, et donc bien au-delà de la simple inflation.

Cela doit être possible puisque la rémunération des 232 membres des cabinets ministériels vient d'être augmentée de 20%.

Mais pour cela, il faut s'en donner les moyens. Or le gouvernement dit gérer la pénurie et promet « *le développement des systèmes de rémunération individualisée au mérite* », c'est-à-dire une rémunération exacerbant la concurrence entre agents, accessible à chacun mais pas à tous, et même pas à une majorité d'entre eux.

En tant qu'employeur, le SGA devrait pouvoir présenter un bilan de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire pour les corps de fonctionnaires, sur les effectifs et montants moyens par groupes pour l'IFSE ainsi que sur l'attribution - ou non - d'un CIA.

Les textes sur le télétravail sont parus il y a quelques mois déjà. Si certains aspects du télétravail sont plus particulièrement de la compétence du CHSCT Administration Centrale, le CTAC devrait être informé de sa mise en œuvre et avoir connaissance d'un premier bilan.

Lors du dernier comité, les questions de modernisation des matériels d'impression et d'augmentation du plan de charge s'étaient posées au sujet du Pôle Graphique de Tulle. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Lors d'un comité précédent, la performance du « Partenariat Public Privé Balard » avait été évoquée. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Après plusieurs années de fonctionnement, il serait temps de nous en présenter un bilan. Toujours à propos de Balard, nous constatons que la concentration dans le quartier a malheureusement bien abouti à des rames de métro de la ligne 8 bondées aux heures de pointe, rendant pénibles les conditions de trajet quotidien aux agents qui n'ont pas encore adopté le vélo.

La décision de déclaration d'inutilité aux besoins des armées d'une fraction de l'immeuble dénommé « Îlot Saint-Germain » étant parue, que devient cette emprise et les personnels qui y travailleraient encore ?

Les annonces budgétaires ne doivent pas nous faire oublier que restructurations et réorganisations se poursuivent au Ministère des Armées, et les mauvaises surprises pour les personnels également.

Au Centre de Renseignement Géospatial Interarmées de la sous-direction de l'Exploitation de la Direction du Renseignement Militaire, l'ensemble des personnels vient d'être convoqué pour signer une fiche notifiant leur passage d'administration centrale en services déconcentrés et donc un changement de centre payeur et de gestion de carrière. L'information vis-à-vis des agents contractuels serait particulièrement source d'angoisse. On leur apprend que rien ne serait prévu pour les accompagner s'ils acceptent le transfert et que s'ils ne l'acceptent pas, ils seraient en droit de n'attendre ni indemnité ni chômage.

Pour certaines hiérarchies, le qualificatif humain de « Ressources Humaines » semble bien s'être égaré. Par ailleurs, il apparaît indispensable de leur rappeler qu'une instruction ministérielle relative au plan d'accompagnement des restructurations et qu'un guide DGAFP relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État existent.

Un point à l'ordre du jour sera consacré à la formation continue. Sans entrer dans le détail, relevons que les budgets formation continue des différents organismes ont été en moyenne réduits de 30%. Le budget formation continue reste une variable d'ajustement budgétaire et sa diminution régulière hypothèque le devenir des agents et de leurs missions. On n'arrête pas de parler de formation continue, d'apprentis mais l'affichage d'objectifs sans mise en regard des moyens correspondants s'apparente plus à un discours qu'à une volonté réelle de développer les capacités professionnelles des agents.

En effet, si les besoins en priorité 0 expriment les besoins indispensables pour occuper un poste, l'abandon de ces formations pour raison budgétaire met les agents non formés en difficulté et leurs hiérarchies en faute professionnelle. Par ailleurs, ces mêmes hiérarchies semblent tenir aux agents des propos déroutants pour les dissuader de suivre une formation : « *charge de travail très importante* » ou autres contraintes professionnelles qui n'autoriseraient pas une absence pour suivre une formation, ou encore « *agents qui disposeraient de toutes les compétences nécessaires* ». Enfin, signalons que les stagiaires éprouvent des difficultés vis-à-vis des montants de remboursement de leurs frais de déplacement et d'hébergement, ce qui constitue aussi un frein pour suivre certains stages. Si les personnels éprouvent ces difficultés pour suivre des formations, ils les éprouvent aussi lors des missions, les barèmes d'indemnisation n'étant pas correctement revalorisés depuis plusieurs années. Toujours à propos de la formation, l'accueil de stagiaires mineurs ne serait plus possible en raison du plan Vigipirate, et en particulier sur le site de Balard. Est-ce exact ?

Pour terminer, quelques mots sur la « transformation digitale ». Pour mener une soi-disant « modernisation de l'État », le gouvernement espère trouver 10 milliards d'euros en vendant ses participations dans Aéroport de Paris, La Française des Jeux et Engie. Un Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public de l'État est souvent cité dans les communications du ministère. Qu'en est-il de son ouverture et des services offerts ? Quel sera l'impact pour les personnels en administration centrale ? Pour sa part, le SGA conduit déjà un projet de « transformation numérique pour l'administration » : quelles en sont les grandes lignes ? Quelles seront les incidences en termes d'organisation, de modes de fonctionnement, de service rendu et de qualifications des personnels ?

Pour certains, il s'agirait de passer d'un monde du travail de la « main d'œuvre » à celle du « cerveau d'œuvre », avec le risque d'étendre la domination du « taylorisme » ou du « lean management » sur les corps à celle sur les cerveaux, en tous lieux et à tout moment. La transformation numérique ne doit pas se réduire à une simple adaptation à des contraintes extérieures, à réaliser des économies et des suppressions d'emploi (ou des non renouvellements de départ à la retraite) mais doit servir le développement humain et social. Le philosophe Emmanuel Kant écrivait au 18^{ème} siècle, « *l'homme existe comme fin en soi, et non pas simplement comme moyen dont telle ou telle volonté puisse user à son gré* ». Nous y serons attentifs.

Merci de votre attention.